



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°182
mai 2015

page 2

vos délégués rendent compte

● CT du 7 mai

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- référentiel collèges
- secteur social et medicosocial
- nouveau site

page 4

ici et ailleurs

- plan antisocial à l'AP-HP
- NON à l'austérité dans la FPT
- tous à Guérêt pour le service public

Ce n'est qu'un début...

Il y a 3 ans, le Président Hollande se faisait élire avec une promesse : « le changement, c'est maintenant ». Très vite, la ministre en charge de la fonction publique douchait les espoirs des fonctionnaires étrillés par des années de sarkozisme : il faudra attendre 2015 pour espérer une embellie, avec la promesse d'un grand chantier sur les carrières. Seule concession : l'abrogation de la journée de carence instaurée au nom de l'égalité avec le secteur privé. Et depuis 3 ans, la situation n'a cessé de se dégrader tant pour les fonctionnaires (gel des salaires/hausse des cotisations et pression accrue ; Révision Générale des Politiques Publiques, pudiquement renommée « modernisation » ; suppressions d'emplois...)

que pour les usagers qui subissent les conséquences des fermetures ou du désengagement des services publics.

Aujourd'hui, il n'est plus question pour le gouvernement de relancer le service public mais bien de poursuivre son asphyxie, en particulier dans les collectivités territoriales, par la baisse drastique des dotations. Et les revirements incessants sur la réforme territoriale ne nous rassurent pas, les choix opérés relevant plus de lobbyings que d'un véritable projet pour le service public local.

C'est dans ce contexte qu'une assemblée renouvelée élabore le nouveau projet

stratégique départemental 2016-2021. Et si le futur périmètre des compétences des Départements est incertain, le plan d'austérité est lui tout tracé. Les finances du Département sont dans le rouge, les recettes attendues n'étant pas au rendez-vous. C'est donc un nouveau « BBZ » (Budget Base Zéro) qui se dessine, avec une mise à plat du moindre euro dépensé pour les compétences obligatoires et pour les politiques facultatives maintenues après 2010. Une cible toute désignée pour les économies : la masse salariale et ses 2,7% de progression annuelle. Le Président Chenut sera peut-être « aidé » par la ministre de la fonction publique qui évoque -entre autres- le retour à l'avancement au maximum pour tous... Il faudra plus que son engagement professionnel personnel dans la fonction publique territoriale pour convaincre les agents de sa volonté de réinstaurer du « bonheur au travail » dans une collectivité en proie au mal-être. Un chantier qu'il a semblé découvrir lors de sa rencontre avec SUD le 4 mai et dont le CTP du 7 mai lui a donné un aperçu... Un front syndical uni aurait été nécessaire pour lui faire mesurer la nécessité d'un changement de posture de l'administration dans la gestion des services et des personnels. Encore une occasion ratée mais qui n'entame en rien la détermination de SUD ! ■

L'ART DÉLICAT DE
LA COMMUNICATION



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CTP du 7 mai 2015

Pour le 1^{er} comité technique (CT) du nouvel exécutif départemental, M. Chenuit était présent pour "marquer l'intérêt porté aux instances paritaires". Il a cependant dû quitter le CT à mi-séance, son agenda ne lui permettant pas de suivre la totalité des échanges...

● réorganisation du service foncier des infrastructures (SFI)

Pour la mission aménagement foncier du SFI, 4 agents verront leur poste supprimé en lien avec la fin des projets LGV et d'aménagement des axes Rennes-Redon et Rennes Angers. SUD souligne le caractère prioritaire d'une nouvelle affectation de ces agents et leur accompagnement au-delà des 2 ans réglementaires pour ceux dont la mission court jusqu'en 2016.

Pour la mission acquisitions foncières, SUD trouve prématuré de supprimer 1 ETP sur les 3 postes de catégorie C, tant qu'une baisse d'activité n'est pas justifiée. Dans son organisation finale, le SFI conservera 4 cadres pour 6 agents !

La direction n'a pas attendu l'avis du CT pour mettre en place cette réorganisation. Ce qui prive les OS de défendre leurs positions: maintien du poste de rédacteur d'actes et sa requalification de catégorie C en B.

Lors d'une suspension de séance, l'ensemble des syndicats convient de voter Contre car reconnaître qu'un renfort serait nécessaire pour pallier la suppression d'un poste, c'est admettre qu'il est prématuré de le supprimer.

En retour de séance, le Président reconnaît le temps supplémentaire nécessaire pour la rédactrice d'actes pour former sa nouvelle collègue. Suite à la demande de la CFDT, il propose un dédommagement financier tout en s'empressant de préciser que cette prime sera exceptionnelle et ne devra pas créer de précédent pour d'autres agents... (et ben voyons!). Il propose également un renfort de 6 mois sur le poste d'assistante.

Ces propositions confirment l'analyse des syndicats de la situation réelle de la charge de travail qui ne peut se résoudre par des primes mais par des postes,... sauf pour la CFDT.

Votes:

Collège élus du personnel: avis défavorable (5 Pour CFDT; 10 Contre SUD, CGT, FO). **Un avis défavorable à l'unanimité aurait obligé l'administration à représenter le dossier...**
Collège employeurs: avis favorable (15 Pour).

● évolution de la rémunération des assistants familiaux en période de stage

SUD est conscient de l'avancée mais regrettée la mesure soit aussi modeste alors que la collectivité pourrait aller au-delà pour atteindre l'objectif visé. Ce sont 5 000 à 10 000 euros

par an de dépenses pour que l'assfam en stage et période d'essai touche 480€ brut par mois: c'est plutôt de l'ordre de la gratification que du salaire.

Si le Département souhaite fidéliser et recruter de nouvelles assfam, il faudrait que l'effort financier au global soit plus conséquent et ainsi éviter la précarisation de ces employés non titulaires.

Votes:

Collège élus du personnel: avis favorable (13 Pour SUD, FO, CFDT, 2 Abstention CGT). Collège employeurs: avis favorable (15 Pour).

● mise en place d'une cellule de coordination pour les assistants familiaux

SUD considère que, pour répondre aux motifs de saisine de cette cellule, les espaces de coordination existent déjà au sein des services (Commissions Enfance, d'Aide à la Décision, d'Aide à l'Evaluation). Cette cellule ne trouve sa justification que pour les cas de suspension suite à une information préoccupante (qui fait quoi avant, pendant et après).

De plus, contrairement à l'existant, cette cellule ne sera pas décisionnelle et ne pourra se réunir ni à l'initiative et ni en présence d'une assfam. Cette cellule s'assimile plus à un conseil de discipline qu'un espace de coordination.

Plutôt que d'ajouter un nouveau dispositif, SUD propose l'amélioration des espaces de réflexions et d'échanges déjà existants

(créneaux suffisants, temps disponible pour les professionnels qui y participent...) et de prévenir ou gérer correctement des situations complexes pour éviter d'arriver à des impasses.

Votes:

Collège élus du personnel: avis défavorable (8 Contre SUD, FO ; 7 Pour CFDT, CGT). Collège employeurs: avis favorable (15 Pour).

● RIA « Le Beauregard »: choix du mode d'exploitation et lancement de la procédure de consultation

Ce point ne devait être qu'à titre informatif. SUD a accepté qu'il soit finalement soumis au vote, sinon la collectivité risquait d'être hors-délai (comme quoi, on sait "être souple"...).

La gestion RIA est confiée à des sociétés sous une convention de délégation de service public. Si nous pouvons regretter qu'elle ne soit plus en régie directe depuis de nombreuses années, il est difficile d'y revenir aujourd'hui.

Votes:

Collège élus du personnel: avis favorable (13 Pour SUD, FO, CFDT; 2 Abstention CGT). Collège employeurs: avis favorable (15 Pour). ■

NB: avec le nouveau décret, l'avis de chaque collège (représentants du personnel et employeurs) est différencié et donné à la majorité de ses membres.

Suite à la remarque sur le manque de respect des règles (réorganisation du SFI), **Monsieur CHENUIT a considéré qu'il était "en droit d'attendre un peu de souplesse" de la part de SUD...** et bien non, la consultation préalable du Comité Technique reste une obligation pour les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Outre le respect de la légalité, c'est aussi une marque de respect pour les agents qui nous ont élus pour les représenter.



elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

référentiel collèges

En perspective de la prochaine rentrée scolaire, les organisations syndicales ont été invitées à discuter du référentiel collège, celui-là même qui en 2013 avait été élaboré unilatéralement par l'employeur et sans consultation des instances. Contrairement à 2013, ce nouveau référentiel n'a pas fait l'objet de modification des critères d'affectation de moyens mais a juste été affiné par les effectifs réels en place dans les établissements scolaires en avril 2015 (titulaires, contractuels, contrat d'avenir). Si l'administration souligne positivement l'affectation de 3 postes budgétaires supplémentaires dans les collèges (s'ajoutant aux 12 créés au nouveau collège de Crevin), SUD relativise ce "coup de pouce" au regard :

- du nombre de jours de carence non compensés suite aux arrêts maladie,
- de contractuels en remplacement sous contrat 35h
- des emplois d'avenir qui ne sont pas des agents territoriaux à temps plein et sont censés être accompagnés dans l'emploi par un tutorat et une formation de terrain des agents, temps qui n'est pas pris en compte.

Pour SUD, ces 3 postes semblent bien dérisoires face à la pénibilité du travail dans les collèges et ne répondent pas à la gestion des restrictions d'aptitude (en forte augmentation) et à l'impératif de prévention des agents dont l'affectation des moyens suffisants reste un préalable indispensable.

nouveau site

Retrouvez l'actualité des sections du syndicat SUD CT 35, dont SUD départementaux, sur son nouveau site: www.sud-ct35.org



secteur social et medicosocial

Le 19 mars, Jacques, éducateur du service social de protection de l'enfance de Nantes est mortellement agressé sur son lieu de travail.

Ce drame questionne sur les conditions d'exercice du travail social en France comme en Loire Atlantique. La charge de travail augmente d'années en années avec des budgets de plus en plus contraints et une pression de plus en plus forte (de la population mais aussi du management). La mort de ce travailleur social ne doit pas être assimilée à un « risque du métier » et exige des réponses immédiates et concrètes.

Une intersyndicale CGT-FO-SUD s'est constituée sur l'Ille et Vilaine, alliant secteurs public et privé du social et medicosocial. Deux mois après ce drame, nous voulons à Rennes saluer la mémoire du collègue, témoigner de notre solidarité à l'équipe de l'ASSPE de Nantes et rappeler qu'il a été assassiné en exerçant son métier.

Avec eux, nous revendiquons:

- des mesures pour améliorer les conditions de travail des salariés du social et médico-social, tout métier confondu et la reconnaissance des risques psycho-sociaux de ces métiers
- des moyens humains et financiers pour mener à bien les missions confiées dans le secteur social et médico-social
- la reconnaissance des diplômes des travailleurs sociaux.

L'intersyndicale FO, la CGT et SUD d'Ille et Vilaine appellent à la

GREVE mardi 19 mai

10h30 devant le CG 35 à Rennes



plan antisocial à l'AP-HP



Pour économiser 20 à 25 millions par an, Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris) a proposé aux syndicats de réviser le protocole de 2002 sur le temps de travail:

- remise en cause des modalités d'organisation du travail (adapter les horaires des personnels aux pics d'activité des services, mettre en place des horaires décalés, découpés),
- suppression de RTT...

Pour SUD AP-HP, la pénibilité des métiers et la dégradation des conditions de travail ne trouveront pas de solution sans la création d'emplois et certainement pas dans un «travailler plus»,

SUD, FO et la CGT de l'AP-HP appellent les personnels à la grève le jeudi 21 mai pour :

- Retrait du projet d'organisation du temps de travail
- Maintien de tous les droits et acquis

NON à l'austérité dans la FPT !

Les organisations syndicales CGT, FO, FA-FPT, FSU et SUD de la Fonction publique territoriale sont déterminées à poursuivre leur travail unitaire visant à contrer l'austérité budgétaire.

Elles revendiquent :

- L'augmentation générale des traitements
- L'arrêt des restructurations et des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires, mesures qui passent par l'arrêt des politiques d'austérité, et donc du Pacte de responsabilité
- Le retrait du projet de loi NOTRe
- Un plan d'investissement public pour relancer

l'économie

- Les moyens financiers à la hauteur des besoins pour l'ensemble des secteurs

Dans ce contexte, après les violences policières subies par nos collègues de la métropole lyonnaise mobilisés le 23 mars dernier, et alors que le projet de loi NOTRe sera en cours d'examen parlementaire, les organisations syndicales appellent à construire la mobilisation la plus large possible le mardi 19 mai 2015 lors des manifestations organisées à Lyon et Paris.



tous à Guéret pour le service public



Solidaires, la CGT, la FSU et la FA-FPT appellent à se mobiliser pour la défense, reconquête et le développement des services publics.

Mis à mal par une politique austéraitre de réduction des dépenses publiques, les services publics doivent retrouver les moyens de remplir leurs missions, pour une politique

publique au service de l'intérêt général.

Toutes et tous à Guéret :

- le 13 juin à 14h pour une manifestation
- le 14 juin pour le lancement d'assises nationales avec la rédaction d'un manifeste des services publics du XXI^è siècle

Infos sur : <http://www.convergence-sp.org>

information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
 prénom :
 service ou adresse :
 téléphone :
 mel :

date :
 signature :